

# PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2022-2023

\*Remplir ce formulaire ne signifie pas que vous être automatiquement admissible au programme. Une analyse de votre information doit être faite au préalable.

Pour être admissible, vous devez :

- être propriétaire de la résidence et l'occuper à temps plein ;
- être citoyen canadien ou résident permanent ;
- ne pas avoir bénéficié du programme RénoRégion (PRR) dans les 5 dernières années ;
- ne pas avoir bénéficié du programme Rénovation Québec dans les 5 dernières années ;
- la résidence à rénover doit être de type unifamilial, jumelé, duplex, ou une maison mobile sur fondation / pieux;
- la valeur du bâtiment au compte de taxes municipales **2021**, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la MRC, soit **150 000 \$**. Fournir une copie du compte de taxes municipales ;
- Le bâtiment ne doit pas être construit dans une zone inondable 0-20 ans ni dans une zone de glissement de terrain ;
- avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible indiqué au tableau ci-après. Se référer à la **ligne 15000** de la déclaration des revenus Fédérale. Additionner le revenu des propriétaires et 25% du revenu des autres membres du ménage. Fournir une copie complète de l'avis de cotisation Fédérale et de la déclaration des revenus Fédérale de chaque personne du ménage habitant à la maison. Les revenus d'un travailleur autonome devront tenir compte de la déduction pour amortissement au formulaire T2125 de la déclaration des revenus :

Nombre de personnes dans le ménage	Couple ou 1 personne	2 à 3 personnes	4 à 5 personnes	6 personnes et plus
Revenu admissible	- de 33 500 \$ (95%) Jusqu'à 45 500\$ (94% à 20% d'aide)	- de 37 000 \$ (95%) Jusqu'à 49 000\$ (94% à 20% d'aide)	- de 46 500 \$ (95%) Jusqu'à 58 500\$ (94% à 20% d'aide)	- de 58 000 \$ (95%) Jusqu'à 70 000\$ (94% à 20% d'aide)

- L'aide financière maximale pouvant être versée par le programme RénoRégion est de 20 000\$ ou de 25 000\$ lorsque le revenu du ménage est égal ou inférieur au NRA. Le taux d'aide peut varier entre 20% et 95%, selon votre revenu. Le calcul de l'aide financière est basé sur le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission et le coût établi à partir de la liste de prix de la SHQ.

### PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1

No téléphone résidence

N° téléphone cellulaire

Courriel

Propriétaire 2

No téléphone résidence

N° téléphone cellulaire

Courriel

### LOGEMENT

Adresse

Municipalité

Code postal

Type de bâtiment :

Individuel/Jumelé

Duplex

Maison en rangée

Copropriété (maximum de 2 logements)

Maison mobile

Maison intergénérationnelle

Autre (préciser) :

\*Résidence secondaire ou chalet non admissible

Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? :  Oui  Non

S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location :  Résidence d'accueil : \_\_\_\_\_ places (maximum 9)  Maison de chambres : \_\_\_\_\_ chambres (maximum 3)

Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain), selon le compte de taxes **2021** : \_\_\_\_\_ \$

Année de construction : \_\_\_\_\_ Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale ? \_\_\_\_\_

COMPOSITION DU MÉNAGE			
<b>Propriétaire(s)</b>			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
<b>Conjoint(e)</b>			
1			/ /
<b>Autres</b>			
1			/ /
2			/ /
3			/ /
<b>Nombre total de personnes dans le ménage :</b> _____			
Êtes-vous d'ascendance autochtone? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ	
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 5 dernières années ? <i>Note : Les demandes présentées par des personnes n'ayant jamais participé au PRR seront traitées en priorité.</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Rénovation Québec (PRQ) - programme de rénovation offert par la municipalité - au cours des 5 dernières années ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

TRAVAUX	
<b>Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment</b>	
<b>Déficiences majeures</b>	
<input type="checkbox"/> 1) Les murs extérieurs (infiltration d'eau, revêtement extérieur détérioré, cheminée en mauvais état, moisissures apparentes) ; <input type="checkbox"/> 2) les ouvertures (infiltration d'eau et d'air aux cadres de portes et fenêtres) ; <input type="checkbox"/> 3) les saillies (balcons et escaliers extérieurs non sécuritaires) ; <input type="checkbox"/> 4) la toiture (infiltration d'eau, grande détérioration du revêtement de toiture) ; <input type="checkbox"/> 5) la structure (infiltration d'eau à la fondation, affaissement des éléments porteurs) ; <input type="checkbox"/> 6) l'électricité (câblage détérioré, panneau de dérivation et entrée électrique insuffisante) ; <input type="checkbox"/> 7) la plomberie (tuyauterie détériorée, puits contaminé / insuffisant, installation septique existante détériorée) ; <input type="checkbox"/> 8) le chauffage (appareil et système de chauffage existant détérioré, non sécuritaire ou insuffisant) ; <input type="checkbox"/> 9) l'isolation thermique (Isoler toit et fondations. Isoler les murs seulement s'il y a déjà une intervention).	
Autres déficiences majeures admissibles : Surpeuplement; Bâtiment inachevé – Date de début des travaux _____ / _____ / _____.	

La subvention pour votre logement peut atteindre entre 20% et 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 20 000 \$ ou 25 000 \$ selon le revenu du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 3 500 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

**NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.**

ENVOI DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Votre demande doit être acheminée à la : <b>MRC du Haut-Saint-Laurent</b> <b>10 Rue King, Bureau 400</b> <b>Huntingdon, Qc. J0S 1H0</b> ou par courriel : <b>pad-rr@hotmail.com</b>  Pour toute autre information veuillez contacter <b>Véronique Bouchard</b> au <b>450-287-0136</b> <a href="http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html">http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html</a>

SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)		
J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.		
Signature		Année / Mois / Jour
Signature		Année / Mois / Jour
(À l'usage de la MRC)		<b>Reçu à la MRC le</b> (Année / Mois / Jour)
N° dossier :		